

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À L'ACEFO  
RELATIVE AU PROGRAMME GDP AFFAIRES**

---

**1. Référence :** Pièce [C-ACEFO-0008](#), p. 11.

**Préambule :**

*« En considération de l'ensemble de ces facteurs, si la Régie devait approuver le Programme GDP Affaires, l'ACEFO recommande de fixer le niveau maximum de l'appui financier à 50 \$ /kW avec une structure décroissante selon le nombre d'heures d'interruption pour un maximum de 100 heures par hiver et un prix plancher correspondant au niveau de la prime fixe des achats de court terme, soit 20 \$/kW en 2017-2018, majoré de 2 % par année. »*

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez expliquer et préciser votre recommandation à l'aide d'un exemple chiffré.
- 1.2 Veuillez justifier votre recommandation d'une structure décroissante en fonction du nombre d'heures d'interruption.

**Réponses :**

**1.1** La recommandation de l'ACEFO consiste à établir la valeur de l'appui financier versé dans le cadre du Programme en fonction d'une structure de prix décroissante selon le nombre d'heures d'interruption jusqu'à un maximum de 100 heures par hiver.

Cette formule, basée sur une prime de puissance variable décroissante selon le nombre d'heures d'interruption, peut sembler contre-intuitive à première vue, notamment si on la compare à la structure de l'option d'électricité interruptible.

L'ACEFO considère néanmoins qu'il s'agit de la formule la plus appropriée compte tenu :

- de la nature du Programme ;
- de l'usage qui en est fait par le Distributeur par rapport aux autres moyens de gestion en puissance et de leurs coûts ;
- du niveau d'appui financier requis pour assurer l'intérêt des clients à participer au Programme.

La structure de prix proposée (divers calibrages des tranches d'heures ont été considérés) comporte les caractéristiques suivantes :

- un prix de 50 \$/kW pour les 15 premières heures d'interruption ;
- un prix de 40 \$/kW pour les 15 heures d'interruption suivantes (16<sup>e</sup> à 31<sup>e</sup> heures) ;
- un prix de 30 \$/kW pour les 31<sup>e</sup> à 60<sup>e</sup> heures d'interruption ;
- un prix de 20 \$/kW pour les 61<sup>e</sup> à 100<sup>e</sup> heures d'interruption.

Par exemple, l'appui financier qui serait versé au terme d'un hiver ayant comporté :

25 heures d'interruption :

$$(15 \text{ h} \times 50 \text{ \$/kW}) + (10 \text{ h} \times 40 \text{ \$/kW}) = 46,00 \text{ \$/kW}$$

45 heures d'interruption :

$$(15 \text{ h} \times 50 \text{ \$/kW}) + (15 \text{ h} \times 40 \text{ \$/kW}) + (15 \text{ h} \times 30 \text{ \$/kW}) = 40,00 \text{ \$/kW}$$

100 heures d'interruption:

$$(15 \text{ h} @ 50 \text{ \$}) + (15 \text{ h} @ 40 \text{ \$}) + (30 \text{ h} @ 30 \text{ \$}) + (40 \text{ h} @ 20 \text{ \$}) = 30,50 \text{ \$ / kW}$$

La structure de prix décroissante tient compte des caractéristiques suivantes du Programme.

Il s'agit d'un moyen de gestion en puissance qui n'est utilisé que très ponctuellement pour écrier la demande aux heures de pointe critiques. Il est donc normal que son coût soit élevé par rapport à celui des autres moyens de gestion en puissance, mais uniquement pour les quelques 20 à 25 premières heures d'interruption. En conséquence, pour un plus grand nombre d'heures d'utilisation, son coût unitaire devrait se rapprocher de celui des autres moyens de gestion (notamment de la prime fixe des achats de court terme) que le Programme complète et auxquels il ne peut pas se substituer puisqu'il ne s'agit pas d'un approvisionnement ferme.

Le calibrage des tranches d'heures devrait permettre d'assurer un appui financier initial de 50 \$/kW pour un nombre d'heures correspondant à un hiver normal (15 premières heures) et ne pas régresser trop rapidement pour éviter un effet dissuasif. Pour un hiver comportant 25 heures d'interruption<sup>1</sup>, la structure de prix proposée offrirait un appui financier de 46 \$/kW. Il faudrait 45 heures d'interruption au cours d'un hiver avant d'atteindre le seuil de 40 \$/kW.

La structure de prix décroissante proposée est illustrée de façon détaillée à la page suivante.

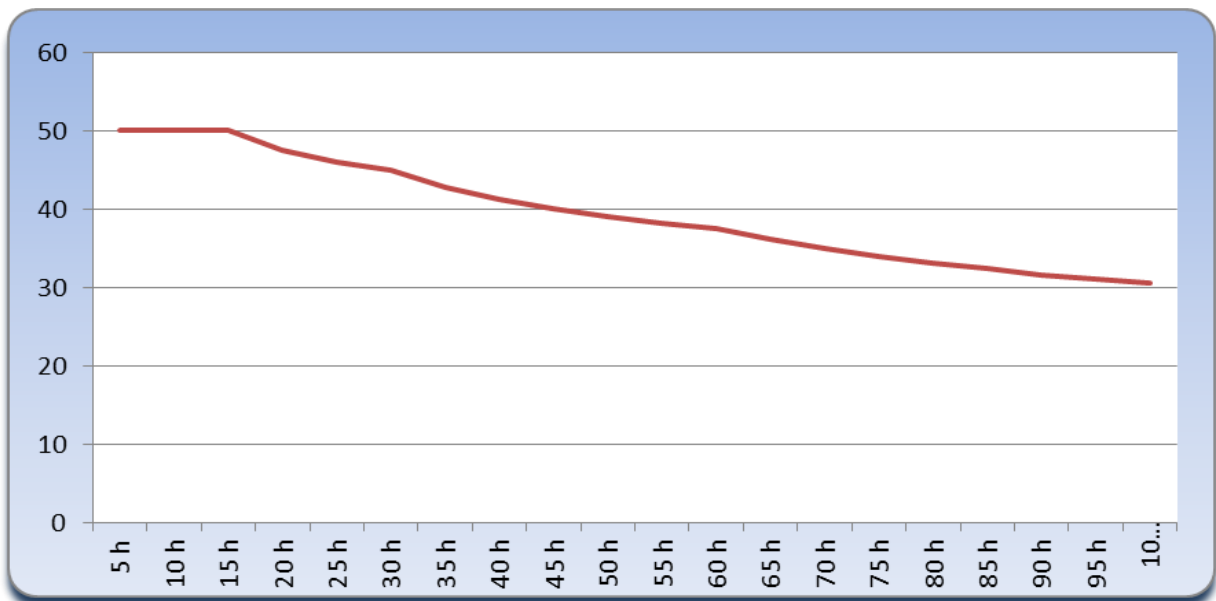
---

<sup>1</sup> Il s'agit du plus grand nombre d'heures d'interruption « appelées » en vertu du Programme au cours des trois derniers hivers (B-0007, page 9, Tableau 4). De plus, la probabilité d'avoir une période de froid aussi intense et prolongée que celle survenue en décembre-janvier 2017-2018 est estimée à 8 % par le Distributeur (B-0016, page 8, réponse 3.7).

**Appui financier avec structure décroissante selon le nombre d'heures d'interruption**

Structure de prix				
	15 <sup>res</sup> heures	16 <sup>e</sup> - 30 <sup>e</sup> h	31 <sup>e</sup> - 60 <sup>e</sup> h	61 <sup>e</sup> - 100 <sup>e</sup> h
	appui en \$/kW	50	40	30

Appui financier selon le nombre d'heures d'interruption en \$/kW	
5 h	50,00
10 h	50,00
15 h	50,00
20 h	47,50
25 h	46,00
30 h	45,00
35 h	42,85
40 h	41,25
45 h	40,00
50 h	39,00
55 h	38,20
60 h	37,50
65 h	36,15
70 h	35,00
75 h	34,00
80 h	33,15
85 h	32,35
90 h	31,65
95 h	31,05
100 h	30,50



## Réponses (suite)

- 1.2 La structure de prix décroissante soumise en recommandation par l'ACEFO soulève certaines questions, notamment :

*Compte tenu que la valeur unitaire (\$ /kW) de l'appui financier diminuerait en fonction du nombre total d'heures d'interruption, cela n'aurait-il pas un effet dissuasif pour les participants ? Après la 15e heure d'interruption, le montant de l'appui financier versé serait à la baisse en contrepartie d'une plus grande utilisation du Programme par le Distributeur ?*

Il est exact que la formule résulterait en un appui financier dont la valeur unitaire serait décroissante. Cependant, la valeur unitaire par kW résultant de cette structure de prix ne diminue que très progressivement et, d'autre part, en autant que l'appui financier est toujours basé sur la réduction moyenne de l'appel de puissance du client (nombre de kW moyen) pour l'ensemble des événements de GDP, un participant n'aurait pas intérêt à ne pas participer à un événement de GDP (puisque sa moyenne de kW réduits serait affectée à la baisse).

Par ailleurs, s'il importe au Distributeur de fidéliser les participants afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Programme, il ne serait pas dans son intérêt de faire un usage du Programme sur un plus grand nombre d'heures que la pointe critique. En-dessous d'un certain seuil de prix (peut-être 40 \$/kW, titre indicatif), le Distributeur aurait intérêt à faire usage d'autres moyens de gestion en puissance.

*Le Programme GDP Affaires ne comporte pas de pénalité et, d'autre part, il prévoit que le Distributeur pourrait ne pas verser l'appui financier si un participant ne contribue pas à réduire sa demande en puissance relativement à deux avis de GDP ou plus au cours d'une période d'hiver. Est-ce que cela pourrait inciter un participant à s'abstenir de participer à au moins deux événements de GDP pour éviter que son appui financier ne diminue après 15 heures d'interruption ?*

Non, à condition que le calcul de l'appui financier tienne toujours compte de la réduction moyenne de l'appel de puissance du participant sur l'ensemble des heures visées par des événements de GDP au cours d'une période d'hiver.